

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN
232 rue du Stade
38890 MONTCARRA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre,
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, **sous la
présidence de M. Patrick FERRARIS.**

Date de convocation du Comité : 27 novembre 2025

PRESENTS : MM. VERJAT, GIRAUD, BALLY, CARRAS, COTTAZ, DAMBONVILLE, VERGER, EMERAUD, FERRARIS, CONSTANTIN, ODET, TOUSSENEL, VUAILLAT, DURAND, Mme HARTMANN, MM. BLANDIN, CHAVANON, COURBOU, Mmes FRACHON, GAUDET, MM. GRILLET, LELONG, MONIN, Mme TISSERAND.
Départ de Mme HARTMANN à 19h30

EXCUSES : MM. BARRET, GARCIA, GRANGER, Mmes MOREL, STIVAL

Secrétaire de séance : Louis BALLY

*Pouvoirs : de Mme STIVAL à M. GRILLET

de Mme HARTMANN à M. CHAVANON à compter de la délibération 2025 04 02.

Nombre de Délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants pour ce sujet : 23*

Pour : 23*

Contre : 0

Abstention : 0

« les délégués de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ne prennent pas part au vote dans les affaires relatives à la compétence assainissement (collectif/non collectif) »

OBJET :

PROGRAMME DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2026

Au vu des différents travaux déjà engagés, et des travaux restant à engager pour mettre en conformité les réseaux de collecte et les unités de traitement des eaux usées du SEPECC, Monsieur le Président propose au Comité, au titre de l'année 2026, la programmation de travaux 'Assainissement présentée ci-après :

Délibération n° **DEL_2025_04_08**

SEPECC - FB

PPI 2026

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le 11/12/2025



ID : 038-200091791-20251203-DEL_2025_04_08-DE

PPI ASSAINISSEMENT

REVISION 24/10/2025 avec Président et Tch

Commune	Solsé	Opération	Travaux à effectuer	TOTAL PROGRAMMES INVEST. Estimé			Total dépenses HT
				Travaux HT (valeur 2023)	MO. HT	Total HT	
2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Dolomeu		Le Navet	Mise en séparatif amont	250 000 €	52 500 €	402 500 €	
Dolomeu		Rue des Forges	Mise en séparatif	410 000 €	61 500 €	471 500 €	
Dolomeu		Rue Elie Cartan	Mise en séparatif	525 000 €	78 750 €	603 750 €	
Montcarra		amont du DO1 " grande rue"	Mise en séparatif	200 000 €	30 000 €	230 000 €	
PR à Faverges de la Tour	Château Veulx	Chambre de vanne/débitmètre/barres de guidage	15 000 €	2 250 €	17 250 €		
PR à Dolomeu	Morthelaz	Chambre de vanne/débitmètre/barre de guidage	30 000 €	4 500 €	34 500 €		
PR à Dolomeu	Rabatabeuf	Variateur/chambre de vanne/débitmètre/coffret électrique/redimensionnement	75 000 €	11 250 €	86 250 €		
PR à Rochebolin	Ecôle	Chambre de vanne/débitmètre/capot de la cuve	30 000 €	4 500 €	34 500 €		
PR à Rochebolin	Espinier	Chambre de vanne/débitmètre/capot de la cuve	15 000 €	2 250 €	17 250 €		
PR à Saint Chef	Fumeterre/Rondeau	Barres de guidage/chambre de vanne/débitmètre/capot de la cuve	40 000 €	6 000 €	46 000 €		
PR à Saint-Hilaire de Brens	Tonkin	Barres de renfort/variateur de vitesse/débitmètre/pivot dégileur/redimensionnement ?	30 000 €	4 500 €	34 500 €		
PR à Salignon	Sicard	Pompage en ligne	30 000 €	4 500 €	34 500 €		
PR à Soleyzieu	Blanchisserie	Chambre de vanne/débitmètre/capot de la cuve	25 000 €	3 750 €	28 750 €		
PR à Soleyzieu	Vieux Sablonnères	Barres de guidage/chambre de vanne/débitmètre/capot de la cuve	30 000 €	4 500 €	34 500 €		
PR à Tregt	Varetieux	Chambre de vanne/débitmètre/capot de la cuve/borne/porte à ventiler	20 000 €	3 000 €	23 000 €		
PR à Vénérieu	Vénérieu	Barres de guidage/panier dégileur/chambre de vanne/débitmètre/coffret électrique/redimensionnement	100 000 €	15 000 €	115 000 €		
		REHABILITATION DES PR TF	384 956 €	66 713 €	451 669 €		
		REHABILITATION DES PR TO1	275 995 €	51 694 €	327 629 €		
		REHABILITATION DES PR TO2	234 821 €	42 698 €	277 519 €		
Sermérieu	Transit EU de semerle u vers	Redimensionnement + renflement + curage lagune	420 000 €	63 000 €	483 000 €		
Secteur SEPECC	Secteur directeur total	Schéma directeur sur tous les réseaux	350 000 €		350 000 €		
St Pierre	Rue Pierre Monin	Mise en séparatif	55 000 €	8 250 €	63 250 €		
St Chef	Arrisse	Mise en séparatif	35 000 €	5 250 €	40 250 €		
St Chef	DO 4-0-5-6-1	Suppression des Déversoirs d'orage	8 000 €	1 200 €	9 200 €		
St Chef	Le Bourg	Mise en séparatif/Vie de Chaîne + Bourg (3 100 ml)	2 500 000 €	375 000 €	2 875 000 €		
St Chef	RD	Chemirage RD à St Chef	150 000 €	22 500 €	172 500 €		
St Hilaire de Brens	La Gare - Bois Joli	Traitement des EU	111 500 €	16 725 €	128 225 €		
St Marcel Bel accueilli	O Le Plaisant - Route de Mury	Mise en séparatif	500 000 €	75 000 €	575 000 €		
St Marcel Bel accueilli	Aixandre	Remplacement de canalisations	270 000 €	40 500 €	310 500 €		
St Marcel Bel accueilli	Chevalière	Remplacement de canalisations	20 000 €	3 000 €	23 000 €		
St Marcel Bel accueilli	Vernay	Remplacement de canalisations	15 000 €	2 250 €	17 250 €		
St Marcel Bel accueilli	Ch. Layetaz	Déconnection de 3 grilles EP	25 000 €	3 750 €	28 750 €		
St Marcel Bel accueilli	Amont DO la Grange (montée	Mise en séparatif	550 000 €	82 500 €	632 500 €		
Tregt	Rue du Garnier	Mise en séparatif au ruisseau	700 000 €	105 000 €	805 000 €		
Vigieu	Renouvellement village	Mise en séparatif village La Gare	694 000 €	127 988 €	761 988 €		
Vigieu	La Ruff	Mise en conformité du traitement des eaux usées	212 000 €	31 500 €	243 500 €		
Vigieu	Secteur stade	Cheminage Ch. Moulin --> Rue Centrale + Rte de l'Istang	250 000 €	37 500 €	287 500 €		
Montcarra	O Silge	Aménagement locaux silge agrandissement accès garages (40% du suppl)	79 800 €	6 384 €	86 184 €		
				9 925 811 €	1 489 958 €	11 415 764 €	
					1 225 193 €	2 886 379 €	
					1 259 619 €	3 012 000 €	
					805 000 €	511 750 €	

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Programme de travaux Assainissement 2026,
- de réaliser ces opérations d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Nationale des Réseaux d'Assainissement,
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que les opérations seront réalisées sous Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement,
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de ces opérations,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, relatives à ce sujet, notamment les pièces contractuelles et les demandes de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :

- TéléTransmission en Préfecture

Le : 11/12/2025

- Publication le : 11/12/2025

Le Président,


SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN
232, Rue du Stade
38890 MONTCARRA

Patrick FERRARIS

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

✓Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.421-1 et R.421-5, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
- date de la publication (affichage ou notification).

✓Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :

- à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.